

**COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 13 MARS 2017**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 07/03/2017, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Andrée LIGONNET à Brigitte PIGEYRE, Martial VIAL à Henri HOURIEZ, Pascal GUEFFIER à Virginie SUDRE, Charles NECTOUX à Jean-Paul MOREL, Ingrid VACHER à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE, Christophe LIAUD à Carine VAVRE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie Sudre a été désigné(e).

**DELIB 2017.03.13.3****OBJET : Subventions aux associations 2017**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les propositions de subventions pour l'année 2017 ont été présentées au sein des différentes commissions communales.

Il est rappelé que les subventions dites *conditionnelles*, accordées pour un projet précis, ne seront versées que lorsque celui-ci sera réalisé,

Après examen des propositions jointes à la présente,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** les subventions inscrites dans le tableau annexé.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.
- **DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2017.

**Adoptée à l'unanimité**

St-Quentin-Fallavier, le 13/03/2017

Publication et transmission en sous préfecture le 14 mars 2017

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20170313-lmc11810-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.



**Subventions 2017**  
**- aux Associations saint-quentinoises**  
**- aux associations extérieures**

Annexe délibération n° 2017

**Secteur Action Sociale**

ADMR	8 000,00
ADMR (convention)	28 200,00
Croix Rouge (Antenne Locale)	1 600,00
Donneurs de Sang Bénévoles	600,00
SSIAD/SSAD - Soins à domicile	800,00
TOTEM	700,00
AFSEP (As.F des scléroses en plaque)	100,00
AFSI (Rejet des demandes d'asile)	600,00
Bibliothèque Associative CHPO	100,00
Centre Camille Veyron	900,00
Les Quatre A (chiens guide)	200,00
Les Restaurants du Cœur	1 200,00
Locomotive (enfants atteints leucémie, cancer)	150,00
Soleil de clown	500,00
AFAR (maison de retraité)	100,00
GENEPI (formation en prison)	300,00
Centre Léon Bérard	150,00
UMIJ (Incertion habitat jeunes)	1 200,00
Ecole au pied du lit	150,00
<b>Total</b>	<b>45 550,00</b>

**Secteur Animation**

Club des Retraités	500,00
Comité d'animation boulodrome Comp,M1	2 000,00
Comice Agricole des 3 Cantons	150,00
Le pas K Dancé	800,00
Comité des Fêtes - subv. conditionnelle	600,00
F.N.A.C.A.	600,00
Jardins du Merlet	350,00
Jardins du Merlet subv. conditionnelle	100,00
Les Amis du Goriot	250,00
Loisirs Moto Club	500,00
Montjay Mon Hameau	450,00
Un carnaval pour des sourires	100,00
Un carnaval pour des sourires subv. conditionnelle	300,00
<b>Total</b>	<b>6 700,00</b>

### Secteur Culture

Arnorisère	6 000,00
Comité de Jumelage	2 500,00
Comité de Jumelage - subv. conditionnelle	5 000,00
Ecole de Musique Harmony	24 000,00
Ecole de Musique Harmony - subv. Cond.	3 500,00
Ecole de Musique Harmony - subv. Cond.	1 000,00
Je Chante à St Quentin	1 350,00
Les Planches Cocasses	300,00
Musée de la Vie Rurale	1 700,00
Scrabble	300,00
<b>Total</b>	<b>45 650,00</b>

### Secteur Environnement

AFEDA (ambroisie)	290,00
FRAPNA	100,00
<b>Total</b>	<b>390,00</b>

### Secteur Scolaire

FCPE CES des Allinges	340,00
FSE CES des Allinges	1 000,00
FSE CES des Allinges sub.condit.	640,00
FSE CES des Allinges sub.condit.	1 000,00
AS sportive Collège	800,00
AS sportive Collège Sub. Condit.	700,00
Sou des Ecoles	4 800,00
FSE Lycée Paul Claudel -	102,50
Lycée Prof.Privé de l'ain	20,50
MFR La grive	20,50
MFR Mozas	41,00
MFR St André le Gaz	41,00
MFR Montluel	20,50
UNSS St Vallier	170,00
<b>Total</b>	<b>9 696,00</b>

### Secteur Sport

A.C.C.A.	700,00
AVENIR 15	3 300,00
AVENIR 15 - subv. conditionnelle 1	900,00
AVENIR 15 - subv. conditionnelle 2	800,00
Boule St Quentinnoise	700,00
C.N.P.I.	3 500,00
C.N.P.I. - subv. conditionnelle	500,00
Galop des Allinges	1 500,00
JUDO Olympique St Quentinois	3 200,00
OSQ Omnisports	31 000,00
OSQ Omnisports subv. Conditionnelle 1	20 000,00
OSQ Omnisports subv. Conditionnelle 2	750,00
OSQ Omnisports subv. Conditionnelle 3	750,00
Ski Club	400,00
Vélo Club	1 500,00
Vélo Club - subv. conditionnelle 1	1 600,00
<b>Total</b>	<b>71 100,00</b>